

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du 06 janvier 2017

L'an deux mille dix-sept le six janvier à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, à la Mairie de VILLEMALAIN sous la présidence de M. Bernard VINCENT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 décembre 2016

Date d'affichage du compte rendu : 07 janvier 2017

Membres en exercice : 11

Excusés : 1

Absents :

Pouvoir :

Nombre de votants : 10

PRESENTS: M. VINCENT Bernard, Mme MIGNE Vanessa, M. GAGNERE Yvon, Mme BAUDE Catherine, M. MOULIN Daniel, Mme MARTIN Beverley, M. MIGNE Jean-Claude, M. MICHENEAU Emmanuel, M. MANGOU Jacky, M. LAFFOND Samuel.

EXCUSE : M. RICHARD Eric

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MIGNE Vanessa

ORDRE DU JOUR :

- Adoption du Procès Verbal du 25 novembre 2016
- Délibération dénomination de la future Communauté de Communes
- Délibération délégué communautaire nouvelle Communauté de Communes
- Délibération plan de financement DETR travaux citernes
- Délibération Pass'Sport
- Alignement ZL 51
- Délibération avenant à la convention de formation et d'assistance du personnel à l'utilisation d'un site informatique
- Reste à réaliser

Questions diverses.

O-O-O-O-O-O-O-O-O

Le conseil municipal délibère comme suit :

APPROBATION COMPTE RENDU DU 25 NOVEMBRE 2016

Les membres du Conseil Municipal approuvent et signent le Procès Verbal du 25 novembre 2016.

DELIBERATION DENOMINATION DE LA FUTURE COMMUNAUTE DE COMMUNES

M. VINCENT Bernard expose que le Conseil Municipal doit délibérer sur la dénomination de la nouvelle Communauté de Communes pour laquelle trois noms ont été retenus suite à la consultation de la population :

- Poitou Mellois
- Mellois en Poitou
- Sud Deux-Sèvres

Après délibération, les membres du Conseil Municipal ont voté comme suit :

10 voix pour Mellois en Poitou.

DELIBERATION DELEGUE COMMUNAUTAIRE NOUVELLE COMMUNAUTE DE COMMUNES

M. VINCENT Bernard expose que suite à la création de la nouvelle Communauté de Communes, le Conseil Municipal doit délibérer sur le nom du délégué communautaire. Selon la Loi, c'est le premier Adjoint qui est délégué communautaire mais M. RICHARD Eric a fait un courrier informant qu'il ne le souhaitait pas.

M. VINCENT Bernard propose que Mme MIGNE Vanessa soit nommée déléguée communautaire comme c'était déjà le cas sous l'ancienne Communauté de Communes Coeur du Poitou.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal acceptent que Mme MIGNE Vanessa soit nommée déléguée communautaire pour la nouvelle Communauté de Communes.

DELIBERATION PLAN DE FINANCEMENT DETR TRAVAUX CITERNES

M. VINCENT Bernard expose que la Mairie a reçu un courrier de la Préfecture en fin d'année 2016 indiquant que la subvention accordée pour les réserves à incendie ne pourrait être versée en 2016 faute de fonds, mais qu'il est possible de constituer à nouveau un dossier avant le 15 janvier 2017, si les travaux ne sont pas terminés, pour prétendre à cette subvention en 2017.

M. VINCENT Bernard précise que le taux passe de 20 à 30 % pour 2017, soit pour des travaux s'élevant à 14 096 €, la subvention serait de 4 229 €.

Financement	Montant subvention escomptée
DETR	4 229.00 €
FCTVA	2 688.96 €
AUTOFINANCEMENT (20 %)	9 867.86€
TOTAL HT	14 096.86 €
TOTAL TTC	16 785.82 €

Le Conseil Municipal après délibération, accepte à l'unanimité le plan de financement, et autorise le Maire à signer tous documents se rapportant à ce projet.

DELIBERATION PASS'SPORT

M. VINCENT Bernard expose que le Conseil Municipal doit délibérer sur les nouvelles conditions d'attribution des actions Pass'Sport pour l'année 2017/2018.

Mme MIGNE Vanessa rappelle que lors de la réunion du 22 novembre 2016, le bilan pour l'année 2016/2017 fait état d'une augmentation des demandes et que le coût pour la commune de Chef-Boutonne devient important.

Il a donc été décidé une diminution de 10 € du montant des coupons et les critères d'attribution seront les suivants pour l'année 2017/2018 :

QF CAF de 0 à 500 : aide sport 50 € max + école des loisirs en entier

QF CAF de 501 à 600 : aide sport 40 € max + école des loisirs en entier

QF CAF de 601 à 700 : aide sport 30 € max + école des loisirs en entier

QF CAF de 701 à 800 : aide sport 20 € + école des loisirs 30 € max

Après délibération, les membres du Conseil Municipal acceptent les nouvelles conditions d'attribution des actions Pass'Sport.

ALIGNEMENT ZL51

M. VINCENT Bernard donne l'information que la commune serait prioritaire pour agrandir la route si le bâtiment de M. CAILLAUD Gérard venait à être démoli.

DELIBERATION AVENANT A LA CONVENTION DE FORMATION ET D'ASSISTANCE DU PERSONNEL A L'UTILISATION D'UN SITE INFORMATIQUE

M. VINCENT Bernard expose que le Conseil Municipal doit délibérer sur des modifications de tarifs du Centre de Gestion pour la formation et l'assistance du personnel de Mairie :

- taux horaire 36 € (au lieu de 35 €)
- participation forfaitaire pour le déplacement d'un technicien 26,75 €

Après délibération, les membres du Conseil Municipal acceptent cet avenant.

DELIBERATION RESTE A REALISER

M. VINCENT Bernard demande au Conseil Municipal d'accorder que certains travaux votés sur le budget de 2016 soient payés en 2017 et d'apporter les modifications sur les comptes de gestion, il s'agit :

- Travaux des réserves à incendie 5 016,33 € sur l'Article 2128
- Travaux d'accessibilité 6 000 € sur l'Article 2313
- Travaux voirie 45 742 € sur l'Article 2151

Après délibération, les membres du Conseil Municipal donnent leur accord sur ces modifications.

Questions diverses.

* Devis volets

M. VINCENT Bernard présente le devis de M. BRENET Laurent pour les volets de la cuisine :

- une paire de volets en bois 297 € HT
- dépose et pose des volets 110 € HT
- fourniture + pose ferme imposte 158 € HT
- main d'oeuvre 72 € HT

Ce qui fait un total de 637 € HT, soit 764,40 € TTC. Le Conseil Municipal accepte ce devis.

* Salaire agent recenseur

M. VINCENT Bernard informe que la dotation de l'Etat pour l'agent recenseur est de 369 €.

* Travaux goudronnage

Les membres de la commission ont fait un état des travaux voirie dans la commune le mardi 03 janvier 2017 pour le goudronnage des rues. Il y aurait environ 3 kms250 à goudronner (Guidier : 510 m, Echornigné : 278 m, La Caille 255 m et Villemain 1 966 m).

M. VINCENT Bernard a fait une estimation des travaux avec les tarifs 2016 du SIVU :

Pour un mono-couche : environ 31 000 €

Pour un bi-couche : environ 48 700 €

Concernant la rue de la Mairie, il y aurait 450 m d'enrobé à faire, ce qui représenterait un montant d'environ 14 000 €.

Des devis vont être faits par le SIVU.

* Sèche-main électrique

M. VINCENT Bernard propose qu'un sèche-main électrique soit installé dans les WC ce qui serait plus pratique qu'un torchon. Des renseignements vont être pris sur les communes aux alentours.

* Voeux du Maire

Ils auront lieu le samedi 14 janvier 2017 à 15h à la salle des fêtes.

* Arbre de Noël

Mme MIGNE Vanessa fait état des dépenses pour ce troisième Arbre de Noël :

Dépenses totales : 1 125,27 €

Pour les enfants au nombre de 10 : 220,63 €

Pour les aînés au nombre de 36 (25 présents) : 819,83 €

Boissons + gâteaux : 84,81 €

* Point travail Nicolas

Un point a été fait avec Nicolas sur son travail dans la commune depuis bientôt un an. Dans l'ensemble, le travail est satisfaisant mais il doit faire des efforts concernant son comportement.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, le maire clôt les débats à 22h15.

Le Maire
Bernard Vincent

